



Peut-on espérer un périmètre sans tabac aux abords des lieux à usage collectif ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 6 novembre 2014

Bonjour Messieurs. pas de question, une réaction et une information. Félicitations pour la réponse à la naïve qui s'imagine qu'il suffit de gentiment demander aux enfumeurs pour qu'ils arrêtent leur attitude égocentrique.

D'autre part j'étais au Danemark il y a peu et devant les portes des établissements publics une flèche rouge indique (ordonne ?) aux fumeurs de s'éloigner de 15 mètres.

En France ce serait bien car, certes, nous sommes plus libres depuis que les enfumeurs sont chassés des lieux clos recevant public, mais ils s'agglutinent devant la porte et la fumée pénètre à chaque ouverture. C'est aujourd'hui moins pire, mais pas encore suffisant.

Très cordialement.

D P

Réponse :

Merci pour le compliment. Ces marques de sympathie nous aident à poursuivre notre combat !

La notion de protection des abords a été, pour la première fois, abordée par la ministre de la santé et reprise par un député dans les questions au gouvernement. Souhaitons que cette initiative soit rapidement concrétisée par un texte législatif ou réglementaire.